

LA FORÊT, UNE FILIÈRE D'AVENIR POUR LA DORDOGNE

L'ÉDITO

LA RÉPUBLIQUE DOIT DAVANTAGE FAIRE CONFIANCE À LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ



GERMINAL PEIRO
Président du Conseil Départemental
de la Dordogne

À l'heure où le fonctionnement de nos institutions démocratiques se trouve questionné, prenons garde à bien mesurer l'ampleur des enjeux qui sont devant nous. Veillons à ne pas stigmatiser le rôle joué par les élus locaux et les parlementaires. **Rénover la République, ce n'est pas réduire le nombre d'élus. Moderniser la démocratie, ce n'est pas neutraliser la capacité d'action des collectivités locales.**

S'il existe un enseignement essentiel à tirer des récents mouvements sociaux – en dehors bien entendu de la question centrale et légitime du pouvoir d'achat –, il s'agit bien de l'exigence accrue de proximité exprimée par nos concitoyens. Pour y répondre, il est impératif que les Français soient mieux associés qu'ils ne le sont aujourd'hui à l'élaboration des politiques publiques. Pour cela, il faut à la fois **développer la démocratie participative et franchir une nouvelle étape de décentralisation.**

Alors que l'Etat se replie progressivement sur ses compétences régaliennes, alors qu'un certain nombre de services publics de proximité (bureaux de poste, centres des impôts, écoles...) continuent de fermer dans nos territoires ruraux, alors que nos concitoyens éprouvent de plus en plus de difficultés à boucler leur fin de mois, alors que les injustices sociales et fiscales se creusent entre les plus privilégiés et

les plus fragiles d'entre nous, les Départements demeurent les premiers remparts face à la crise que traverse notre pays.

Chacun en convient : depuis près de trente ans, la décentralisation a constitué une conquête démocratique décisive et a permis d'améliorer de façon significative la qualité de l'action publique, notamment en termes d'innovation, d'efficacité et de proximité.

Près de quarante ans après les lois Defferre pourtant, l'élan de décentralisation s'est essouffé. Il est temps, pour l'Etat, de faire de nouveau pleinement confiance aux collectivités locales et notamment aux Départements, qui agissent pour tous les Français et sur l'ensemble des territoires qui composent notre pays.

Renforcer le rôle des collectivités, ce n'est pas affaiblir l'État. C'est conforter la République.

C'est pourquoi il faut mettre fin au processus de recentralisation masquée qui se renforce d'année en année. C'est également la raison pour laquelle il faut que les collectivités locales puissent conserver leur autonomie financière et budgétaire.

Dans bien des domaines, les Départements disposent de véritables leviers d'action pour construire une société plus égalitaire.

Avec d'autres Présidents de Conseils départementaux de gauche, nous avons récemment pris l'initiative d'indiquer notre volonté de voir leurs compétences renforcées.

Le Département agit par exemple pour moderniser nos territoires dans un triple souci d'efficacité, d'équité territoriale et de transparence démocratique. Il le fait notamment en matière d'infrastructures routières ou bien à travers le déploiement du très haut débit. Il est prêt à le faire dans d'autres domaines.

Le Département est mobilisé pour soutenir l'attractivité économique du Périgord. Il intervient aujourd'hui fortement en faveur de l'agriculture et de la forêt, comme l'illustre le dossier publié en page 3 de ce magazine. Il pourrait demain, si le législateur

le décidait, soutenir l'artisanat et les TPE dont il connaît parfaitement les besoins.

Le Département s'attache à offrir les meilleures conditions d'éducation à nos enfants. C'est pourquoi il demande, dans un souci de cohérence et d'efficacité, que les agents en charge de la médecine scolaire et de l'intendance dans les collèges lui soient rattachés.

Le Département, en charge des politiques solidaires, intervient souvent au-delà de ses compétences obligatoires, par exemple en soutenant les associations humanitaires (page 5). Il prône la mise en place de solutions innovantes pour faire reculer la pauvreté et la précarité : Territoire zéro chômeur de longue durée, revenu de base... Nous sommes prêts à les expérimenter et appelons le Gouvernement à nous permettre de tester des propositions pragmatiques issues des territoires.

Le Département continue d'innover en matière d'excellence environnementale : Maison numérique de la Biodiversité, promotion des bonnes pratiques en matière de jardinage, lancement d'un nouveau Plan Climat... Il est ainsi prêt à exercer de nouvelles responsabilités dans le domaine du développement durable, de la santé, de la qualité de vie.

Notre pays ne doit pas se replier sur lui-même. Il ne doit pas céder à la tentation de solutions simplistes voire démagogiques. Il doit au contraire miser sur la force de ses territoires, sur l'esprit d'initiative de ses collectivités, de ses associations, de ses organismes consulaires.

Il doit miser sur une démocratie fondée sur la proximité entre élus et citoyens. Cela implique un nouvel acte pour une décentralisation ambitieuse, renouvelée et assumée.

Excellente lecture à toutes et à tous !

Très cordialement
G. Peiro

CITOYENS, VOUS AVEZ LA PAROLE ! RENCONTRES CITOYENNES, ÉPISODE II

Germinal Peiro, président du Conseil départemental et les élus de la majorité départementale vous invitent à des rencontres citoyennes afin de vous présenter la politique mise en œuvre depuis 2015 et les actions à venir.

À l'issue de cette seconde phase, ce sont les vingt-cinq cantons de Dordogne qui auront ainsi accueilli ces échanges, qui se prolongeront par un moment de convivialité autour d'un buffet composé avec des produits locaux.

- jeudi 2 mai 2019** 18h **Canton Vallée de l'Homme**
Pôle d'Interprétation de la Préhistoire,
LES-EYZIES
- jeudi 16 mai 2019** 18h **Canton de Montpon-Ménéstérol**
Foyer municipal,
MONTPON-MÉNÉSTÉROL
- mardi 21 mai 2019** 18h **Canton de Terrasson-Lavilledieu**
Salle polyvalente Robert-Delprat,
SAINT-GENIÈS
- vendredi 24 mai 2019** 18h **Canton Vallée-Dordogne**
Salle des fêtes,
SAINT-LAURENT-LA-VALLÉE
- mercredi 29 mai 2019** 18h **Canton Pays de Montaigne et Gursion**
Salle culturelle,
VÉLINES
- mardi 11 juin 2019** 18h **Canton de Ribérac**
Salle polyvalente,
VERTEILLAC
- mercredi 12 juin 2019** 18h **Canton Sud-Bergeracois**
Maison des services publics,
ISSIGEAC
- jeudi 20 juin 2019** 18h **Canton de Thiviers**
Salle du Parc,
THIVIERS
- mercredi 26 juin 2019** 18h **Canton de Trélassac**
Foyer socio-culturel,
TRÉLISSAC
- jeudi 27 juin 2019** 18h **Canton Périgord Central**
Salle culturelle Jean-Fourloubey,
VILLAMBLARD

BEYNAC : LE DÉPARTEMENT FAIT APPEL DE LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Conseil départemental prend acte de la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux qui, en ne suivant pas les conclusions du rapporteur public détaillées lors de l'audience du 26 mars dernier, annule l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 autorisant les travaux de contournement de Beynac. Il entend faire appel de cette décision pour démontrer une nouvelle fois que le projet, qui n'est pas remis en cause, répond bien à une raison impérieuse d'intérêt public présentant un caractère majeur.

Le Département, fort de sa légitimité démocratique et du soutien massif des habitants, rappelle que ce projet a reçu toutes les autorisations légales, qu'il a été validé par l'ensemble des commissions appelées à se prononcer sur sa pertinence et qu'il a respecté l'ensemble des procédures réglementaires. Ceci a été confirmé par un courrier du Premier ministre, Monsieur Édouard Philippe, le 6 mars 2018.

Aujourd'hui, ce sont les intérêts particuliers d'une petite poignée d'opposants et de riches propriétaires qui piétinent l'intérêt général et qui risquent de faire perdre plus de 30 millions d'euros aux Périgourdins ! Cette décision, si elle fait jurisprudence, mettra aussi en péril la réalisation des futurs aménagements routiers à l'échelle nationale, en particulier dans le monde rural. En Dordogne, les projets de Bourdeilles, Bergerac-Lalinde, Sarlat-Nord, Périgueux-Est et de modernisation de la RN21 seront rendus impossibles.

La volonté de la majorité départementale de mener à bien ce projet reste intacte car il s'agit d'un aménagement à la fois indispensable à la sécurité des usagers de la route, à la protection du patrimoine de Beynac et de l'environnement, utile aux Périgourdins et à l'attractivité économique et touristique de la Dordogne.



Près de 3 000 citoyens et élus se sont rassemblés à Saint-Vincent-de-Cosse le 16 février 2019 pour demander l'achèvement du projet.



LASCAUX, EFFIGIE D'UN NOUVEAU TIMBRE POSTE

Chaque année, La Poste dévoile son programme philatélique. Pour cette année 2019, la grotte de Lascaux a été choisie par un jury composé de représentants de La Poste, de l'Etat, du ministère de la Culture et du monde de la philatélie parmi plus de 1 000 demandes pour valoriser des sites touristiques et des personnalités locales.

La gravure a été réalisée par Elsa Catinel tandis que le timbre sera imprimé à 700 050 exemplaires par Phil@poste à Bouzac-Isle-Manoire. Il sera vendu 0,88 centimes d'euro (tarif lettre verte) au public, essentiellement dans les 17 000 points de vente de La Poste partout en France à partir du lundi 29 avril 2019. Pour les plus impatientes, une avant-première est organisée à Lascaux, Centre International de l'Art Pariétal à Montignac, les 26 et 27 avril 2019.

que nous ont légué les premières communautés humaines établies sur le continent européen. Grâce à cette coopération, nos régions ont démontré qu'elles ne partageaient pas seulement un patrimoine commun et une histoire passée, mais qu'elles ambitionnaient également de construire un futur, en liant nos institutions, nos territoires respectifs et nos concitoyens, dans un esprit de fraternité universelle."



"VAL NATURA", UN RALLYE POUR LES SENIORS

Rallye pédestre, découverte du patrimoine naturel et culturel, Val Natura est un événement convivial réservé aux seniors (+ 55 ans). Il se déroule sur plusieurs jours avec des étapes sportives adaptées, des visites de sites exceptionnels et des découvertes culturelles. L'objectif est de profiter de paysages à couper le souffle, de remonter le temps et l'histoire, de rencontrer des seniors venus de toute la France.

Par équipe de deux, les participants cumulent des points sur l'ensemble des journées afin d'établir un classement amical permettant aux participants de gagner de nombreux lots. Lors de cette huitième édition, les participants auront la chance de mettre leurs pas dans ceux des quatre garçons inventeurs de la grotte de Lascaux.

14 > 17 mai 2019 à Montignac et ses environs.
[facebook.com/sportdordogne](https://www.facebook.com/sportdordogne)

PARATGE : UNE CULTURE OCCITANE OUVERTE ET CONTEMPORAINE

Pour sa 5^e édition, *Paratge, lo movement d'Òc et d'ailleurs*, coordonné par l'Agence culturelle départementale, propose un programme foisonnant dès le 12 avril et jusqu'au 8 juin : concerts, conférences, expositions, stages, spectacles... De l'art des Troubadours aux univers plus actuels, Paratge s'adresse à tous les publics.

Cette année, le nombre de partenaires a augmenté : 18 associations portent les animations proposées et 14 communes accueillent ces événements artistiques : une montée en puissance de ce festival qui démontre bien l'intérêt pour la culture et la langue occitanes et la possibilité de les découvrir à travers la création artistique d'aujourd'hui.

www.culturedordogne.fr

"TANT QU'IL Y AURA DES OGRES", DE LYDIE ARICKX AU CHÂTEAU DE BIRON

Si vous ne l'avez pas encore vue, il est encore temps d'aller au château de Biron pour visiter l'exposition originale de Lydie Arickx : *Tant qu'il y aura des Ogres*.

Présentée depuis décembre 2018 jusqu'au 26 mai 2019, cette exposition initie le nouveau cycle de trois ans qui va permettre de revisiter, au travers de l'art contemporain, les trois grandes fonctions du château : demeurer, paraître, défendre. Ce cycle démarre donc avec l'interprétation de la fonction "demeurer", au travers de l'univers de Lydie Arickx et de son travail dédié aux habitants les plus inquiétants du château que sont les personnages de contes, et plus particulièrement les ogres. Cette exposition s'est invitée dans tout l'espace du château, avec des œuvres spécialement créées pour l'occasion. Environ 500 pièces sont présentées au total.

Lydie Arickx, est une artiste reconnue, qui expose beaucoup mais qui est également adepte de la performance et de la rencontre des univers et des arts (littérature, musique, arts plastiques...).

Château de Biron - Semitour-Périgord : 05 53 63 13 39



GOLDEN LEAGUE : UN ÉVÈNEMENT SPORTIF INTERNATIONAL À BOULAZAC

Il fallait être à Bouzac en ce mois de mars 2019 pour voir ce qui se fait de mieux en matière de handball féminin. Le Palio accueillait les équipes nationales de France, du Danemark, de Norvège et de Roumanie pour quatre matchs de Golden League. Si la France s'est inclinée au profit de la Norvège, vainqueur du tournoi, cet événement inédit en Dordogne fut une formidable occasion de promouvoir le sport féminin en général et le handball en particulier, notamment auprès des scolaires. Trois journées dédiées aux jeunes au sein du village d'animation ont ainsi été organisées.

CONFIRMATION : PAS DE HAUSSE DU TAUX D'IMPOSITION SUR LE FONCIER BÂTI EN 2019

Réunis en assemblée plénière le 29 mars dernier, les 38 élus de la majorité départementale ont validé la proposition formulée à l'occasion du Budget primitif par le Président Peiro de ne pas augmenter le taux départemental de la taxe sur le Foncier Bâti.



TRÈS-HAUT-DÉBIT : 100% PUBLIC, 100% FIBRE, 100% DU TERRITOIRE

Dans l'histoire de la Dordogne, ce mois de mars 2019 marquera longtemps l'évolution de notre territoire.

Le comité syndical Périgord-Numérique, qui s'est tenu le 29 mars en présence de représentants de la Mission France mobile et de la Mission France Très-Haut-Débit, a fait le choix d'une révision du schéma directeur territorial d'aménagement numérique, marquant ainsi des choix politiques forts avec un réseau 100% public, 100% FttH qui couvrira 100% du territoire départemental en 2025, réduisant de plus de dix ans le délai par rapport au premier schéma. Le choix d'un réseau public permet de maîtriser le calendrier de déploiement et de garantir à tous les Périgourdins un égal accès aux outils numériques.

Faire de la fibre une priorité, c'est assurer à la fois le développement de notre département, mais aussi un formidable outil d'égalité et d'attractivité pour les territoires ruraux.

Après une année 2018 marquée par l'achèvement des travaux de montée en débit, 2019 sera marquée par la livraison des premières prises FttH (Fiber to the Home : Fibre à la Maison), notamment sur les communes de Bouzac-Isle-Manoire, Terrasson-Lavilledieu, Sarlat-la-Canéda, La-Douze et Montignac et, par étalement, sur l'ensemble des zones arrières des points de mutualisation. En parallèle, les premières études seront lancées pour les premières prises FttH sur le Bergeracois, ainsi que les zones Montpon/Ribérac et Thiviers/Excideuil.



LES CHEMINS DE L'ART RUPESTRE PASSENT PAR LE PORTUGAL

Une délégation du Conseil départemental de la Dordogne était officiellement reçue en mars dernier à Vila Nova de Foz Côa, au Portugal, avec les délégations espagnoles de Cantabrie et de Castille y Léon, dans le cadre du réseau européen CARP (Chemins de l'Art Rupestre de la Préhistoire).

À cette occasion, de nouveaux projets ont été validés : chantier international de jeunes à l'été 2019, réalisation d'un guide de présentation des itinéraires de l'art pariétal en Europe et d'un site Internet, élargissement du partenariat à de nouvelles régions, mise en place d'un passeport multi-sites... Germinal Peiro a salué ce partenariat européen qui poursuit son essor : "ce qui nous réunit, c'est cet infini désir d'échanger, de partager et surtout de transmettre l'héritage extraordinaire



LA FORÊT, UNE FILIÈRE D'AVENIR POUR LA DORDOGNE

La forêt périgourdine fait partie de notre patrimoine commun, de notre culture, de notre richesse renouvelable. Elle est caractéristique de nos paysages et on la retrouve au quotidien dans nos vies par des usages multiples : des loisirs à la cueillette des champignons, du chauffage à la construction ou dans un rôle essentiel pour la lutte contre le changement climatique.

La forêt périgourdine est très étendue avec ses 418 370 hectares – soit 45 % du territoire – ce qui fait de notre département le troisième plus boisé de France : cela représente autour de 90 000 propriétaires forestiers, qui ont la responsabilité de l'entretenir, de la gérer, de la protéger. Ce sont aussi des techniciens et des professionnels qui constituent une filière très dynamique. Par des compétences variées et importantes, ils accompagnent les propriétaires, transforment le bois et innovent dans de nombreux domaines. Les métiers de la forêt sont aussi en pleine mutation pour permettre et favoriser les installations de jeunes au plus proche des territoires. Le volume de bois sur pied n'a jamais été aussi important. La surface boisée a doublé en 150 ans en Dordogne. La récolte de bois représente moins de la moitié de la pousse naturelle des arbres. De plus, c'est dans un contexte très réglementé et encadré que la forêt est gérée avec une prise en compte de l'impact sur l'environnement qui se renforce. Le bois est de plus en plus demandé par la population car c'est un matériau durable et de proximité. C'est une matière première combustible qui permet de produire une énergie renouvelable. C'est une ressource créatrice d'emplois locaux non délocalisables. C'est un outil de stockage du carbone et qui permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre lorsque la forêt est correctement gérée et exploitée. La forêt fait donc autant partie de notre histoire passée qu'elle contribuera à écrire l'avenir de la Dordogne.



Le chantier forestier de Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart a fait l'objet – sur une dizaine d'hectares – d'un tri rigoureux des produits de la coupe du taillis, ce qui en fait un chantier exemplaire : piquets de gros diamètre ou traditionnels, bois de trituration, bois énergie ou bois bûche.

LE BOIS DANS TOUS SES ÉTATS

Les usages du bois sont très variés. On le retrouve au quotidien autour de nous. C'est une alternative durable et renouvelable par rapport aux matériaux issus de ressources fossiles polluantes et limitées ou non renouvelables. Il existe trois grandes utilisations :

- **Le bois d'œuvre** pour la construction (charpentes, structures, parquets), l'ameublement et la menuiserie (meubles, volets, fenêtres, portes, cercueils) ou l'emballage (palettes, caisses, barquettes).
- **Le bois d'industrie** pour les papeteries (papier, carton), la fabrication de panneaux de particules (isolants, ameublement) ou la chimie (cosmétique, fibres textiles...).
- **Le bois énergie pour le chauffage** (individuel en granulés ou collectif en plaquettes), les unités de production de chaleur et d'électricité ou la production de charbon.

En amont de ces valorisations, c'est une longue chaîne de professionnels qui se succèdent et se complètent pour mobiliser la ressource et transformer le bois : exploitants forestiers, bûcherons, entrepreneurs de travaux forestiers, scieurs... Plus de 3 000 chantiers par an ont lieu dans le département, ce qui représente environ 5 200 hectares exploités.

Il s'agit par exemple du chantier qui s'est récemment déroulé à Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart concernant une dizaine d'hectares d'un seul tenant. La coupe du taillis a fait l'objet d'un tri rigoureux avec cinq catégories de produits, ce qui en fait un chantier exemplaire : des piquets de gros diamètre en chêne et en châtaignier destinés à être fraisés, des piquets traditionnels non écorcés en châtaignier, du bois de trituration destiné à la fabrication de la pâte à papier, du bois énergie (bois sec de châtaignier destiné à alimenter des chaufferies collectives locales) et du bois bûche en chêne. Les arbres de futaie (chênes et pins) ont été conservés jusqu'à maturité.

ANTHONY BONTEMPS, 25 ANS, FORESTIER : IL NE SE LAISSE PAS ABATTRE



Les métiers de la forêt et du bois sont en grande mutation. Entre tradition et évolutions technologiques, c'est une filière porteuse d'emplois aux débouchés multiples. Les successions d'entreprises et les reprises d'activités peuvent être parfois difficiles, mais la profession se mobilise et s'organise pour permettre ce renouvellement.

Nous avons rencontré Anthony Bontemps, 25 ans, pour qu'il nous parle de son métier d'entrepreneur de travaux forestier. Ce jeune Vitracois vient de s'installer à la tête de sa propre entreprise et bénéficie d'un accompagnement efficace.

Vivre en Périgord : Vous venez de vous installer comme entrepreneur forestier. Quel est votre parcours pour arriver à ce résultat ?

Anthony Bontemps : J'avais envie de faire ce métier depuis l'âge de 15 ans. J'ai d'abord passé un CAP travaux paysagers, puis à force de persévérance et de soutien j'ai intégré une formation à Bazas. J'ai obtenu dans la même année un BPA Travaux forestiers et un BP Responsable de chantier. J'ai aussi eu un accompagnement important de Jacques Tuneu, lui-même entrepreneur qui souhaitait transmettre son activité et surtout son savoir-faire.

VEP : En quoi consiste votre métier ?

AB : Je suis un bûcheron moderne. Je conduis et pilote une abatteuse mécanisée et informatisée. J'échange tout le long du chantier avec les exploitants forestiers, les propriétaires, les débardeurs. Je me suis spécialisé dans le feuillu même si ma formation était uniquement sur le résineux.

VEP : Quelles sont les compétences à posséder ?

AB : Il faut être bon dans beaucoup de domaines : la maintenance des véhicules (mécanique et hydraulique), la gestion administrative et bien sûr, bien faire son travail sur l'abatteuse et notamment le tri des bois en fonction des utilisations. Il faut aussi savoir rester calme et parfois aimer la solitude, mais c'est un métier à faire connaître aux jeunes.

VEP : Qu'est-ce que vous appréciez dans votre métier ?

AB : J'aime être dans la nature au milieu de la forêt. Il n'y a pas de routine, c'est tous les jours différents.

LA POLITIQUE FORESTIÈRE DU DÉPARTEMENT

Le Plan Départemental Forêt-Bois se décline en trois axes : le foncier, l'aide à la sylviculture, ainsi que le développement économique et la recherche. Le Département a renouvelé son soutien à la filière (Centre Régional de la Propriété Forestière, Interbois-Périgord, association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers) pour la durée de la mandature et a maintenu les aides à la sylviculture lors d'un vote en juin 2016.

Contacts et informations

Direction de l'Environnement et du Développement durable
Service de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique
05 53 06 80 26
cd24.dedd@dordogne.fr

ZOOM SUR LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS-PAPIER



418 370 ha de forêt en Dordogne



soit 45% du territoire

25% résineux

75%

feuillus

58 millions de m³ de bois sur pied

+2,2 millions de m³ chaque année d'accroissement biologique



720 200 m³/an de bois récoltés et commercialisés

second secteur industriel hors BTP et après l'agro-alimentaire



1 100 entreprises

4 000 emplois salariés

950 millions d'euros de chiffre d'affaires hors artisans



JARDINER AU NATUREL, C'EST MIEUX POUR MA PLANÈTE !

Le Département s'est engagé depuis une dizaine d'années dans la promotion de la Charte Zéro Pesticide à destination des communes de Dordogne afin de réduire leur utilisation de produits phytosanitaires. Cette charte faisait suite à la gestion différenciée et raisonnée des espaces verts départementaux et des routes mais également au Zéro Herbicide sur les bords des routes départementales et dans les collèges.

Cet engagement novateur et fort a pour objectif de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires afin de s'orienter vers de nouvelles pratiques de gestion et d'entre-

tien de l'espace plus respectueuses de l'environnement. Accompagnée par le Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil départemental, l'immense majorité des communes de Dordogne a été signataire de la charte et s'est engagée dans l'abandon total de l'utilisation des pesticides.

Aujourd'hui, c'est auprès des jardiniers amateurs que le Conseil départemental souhaite animer cette démarche environnementale. En apprenant à jardiner de façon plus naturelle, en bannissant l'usage des pesticides et des engrais chimiques dans son jardin, sur sa terrasse ou dans ses jardinières... chacun préserve la nature et la biodiversité. La récompense : des légumes plus sains, une eau plus pure et le retour des papillons et des abeilles dans nos jar-

dins. La France est aujourd'hui le premier consommateur européen de pesticides et le troisième au niveau mondial. On estime que 10% des ventes de ces produits sont destinées à des utilisations non-agricoles. Leur impact n'est pas à minimiser car, emportés par le ruissellement des eaux pluviales, ils rejoignent les cours d'eau, les nappes phréatiques et les captages d'eau potable. En Dordogne, 1 641 tonnes de pesticides sont vendues chaque année dont 562 tonnes d'herbicides et 743 tonnes de fongicides. Pendant la semaine européenne du développement durable, le 6 juin, l'opération *Jardiner au naturel* sera présentée au public lors d'une rencontre organisée par le Conseil départemental au lycée agricole de Coulounieix-Chamiers.

DORDOGNE, DESTINATION PÊCHE !

Près de 4 500 kilomètres de cours d'eau, quatre grands bassins versants (la Dronne, l'Isle, la Dordogne et la Vézère) et plus de 10 000 étangs composent le riche réseau hydrographique du département.

C'est un atout important pour le département et il est régulièrement souligné lors des différents rassemblements nationaux du tourisme : le Conseil départemental fait référence en la matière par sa volonté et son engagement financier, tant sur la gestion halieutique qu'environnementale. L'objectif s'inscrit clairement dans le développement économique et touristique. Faire de la Dordogne une "destination pêche", c'est l'accord parfait trouvé entre la collectivité et la Fédération départementale de Pêche, présidée par Jean-Michel Ravailhe. Cette fédération, composée de 65 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, compte 20 000 adhérents. Elle coordonne et assure la cohérence des modes de gestion. Forte de son ancrage, elle a lancé avec le Département un Schéma départemental de développement du loisir pêche.

L'objectif est d'accompagner une demande de loisirs tout en respectant les contraintes du milieu et de la protection des espèces et s'engager dans le sens de l'idée fondamentale du mouvement associatif pêche qui veut que



chacun puisse trouver, à proximité de chez lui ou sur son lieu de vacances la possibilité de pêcher dans des conditions attractives.

D'ici 2020, les sites départementaux de Rouffiac, La Jemaye et Curson seront labellisés "Famille" ; ceux de Miallet et Saint-Estèphe recevront le label "Passion". Ces distinctions s'inscrivent dans la droite ligne de la convention entre la Fédération Départementale de Pêche et la Région qui prévoit également le développement d'un halieutisme de qualité dans les plans d'eau départementaux ou encore l'accompagnement du Département dans tous

les projets de tourisme et de loisir pêche mis en œuvre en Dordogne.

Cette volonté commune permettra à terme de répondre aux nouvelles attentes du public en faveur d'un tourisme de patrimoine, de découverte et de rencontre... Elle constitue, grâce à sa présence sur l'ensemble de notre territoire, une destination de choix offrant de multiples activités natures (pêche, kayak, randonnée pédestre, cyclo, équestre...) satisfaisant, à la fois, un public sportif, initié mais aussi familial tout au long de l'année.

▶ LA MAISON NUMÉRIQUE DE LA BIODIVERSITÉ, UNE PLATEFORME PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Non, ce n'est pas une maison bleue adossée à l'une de nos belles collines de Dordogne. D'ailleurs, ce n'est pas une vraie maison non plus puisque les murs de cette Maison Numérique de la Biodiversité (MNB) sont essentiellement virtuels. Alors pour comprendre de quoi il s'agit, reprenons depuis le début.



A l'origine, il y a la volonté de la majorité départementale de faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale, mais aussi le constat d'une méconnaissance de la faune et de la flore de notre département ou tout du moins, d'un accès trop difficile aux nombreux contenus existants. En répondant à un appel à projet de l'État pour la reconquête de la biodiversité, les équipes de l'ATD, du CAUE et du Département ont uni leurs efforts pour développer ce projet.

Dans les faits, cette Maison Numérique de la Biodiversité regroupe plusieurs actions. Tout d'abord, des actions pédagogiques de sensibilisation du public, en encourageant les initiatives "naturalistes" pour faire de la Dordogne une terre d'études mais aussi de manifestations et de formations... Ensuite, en acquérant de nouvelles données scientifiques et en valorisant ces travaux par une communication adaptée. Ainsi, afin de créer une plateforme numérique innovante et pédagogique, des ateliers de co-construction sont actuellement organisés réunissant dans un cadre convivial les acteurs et usagers des milieux naturels et de la biodiversité. Ces réunions permettent de s'interroger sur les besoins en informations et sur les supports de sensibilisation permettant à tout le monde de se questionner sur son environnement.

La création d'outils numériques offrira une connaissance plus fine de la biodiversité. C'est en associant tous les acteurs concernés que ces outils sont co-construits. Demain, ils permettront de bénéficier d'outils cartographiques et de données numériques facilitant une meilleure connaissance et donc une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la construction des projets. Les thèmes actuellement travaillés portent sur l'agroécologie, la gestion durable des forêts, les zones humides, la gestion des eaux, l'écotourisme et l'écodéveloppement des territoires.

Avec la Maison Numérique de la Biodiversité, le Département se dote donc des moyens pour mieux connaître son écosystème naturel, mieux le faire connaître et mieux le protéger tout en permettant le développement du territoire.

AIDE ALIMENTAIRE : UNE BANQUE AU SERVICE DES AUTRES

Basée à Marsac-sur-l'Isle et à Bergerac, la Banque alimentaire de la Dordogne est une véritable ruche. La matinée voit passer une noria de véhicules. Les produits arrivent tôt le matin, triés jusqu'à 11 heures, ils sont ensuite répartis entre les associations bénéficiaires. A midi, l'essentiel est distribué. Quelques palettes partiront en début d'après-midi. Une devise simple, soulignée par René le Goff, président bénévole de l'association : "ce qui arrive aujourd'hui part aujourd'hui".



La Banque alimentaire ne distribue pas d'aide alimentaire directement aux personnes bénéficiaires, mais aux associations caritatives et à une quinzaine de Centres Communaux d'Action Sociale soit, au total, une soixantaine de structures. Lancée en 1995 en Dordogne, la Banque alimentaire met à profit sa solide expérience pour répondre toujours plus et mieux aux besoins qui se font jour. L'information a permis de suivre les produits livrés, permettant une meilleure traçabilité et sécurité, code-barres à l'appui. Abrisée depuis 2010 dans de nouveaux locaux avec le soutien de la commune de Marsac-sur-l'Isle et du Département, la banque gagne en efficacité.

Chaque année, ce sont près de 600 tonnes de vivres qui transitent par son entrepôt. La banque fonctionne toute l'année, cinq voire six jours sur sept. Elle mobilise au quotidien près d'une trentaine de personnes : ses cinq salariés mais aussi vingt-cinq bénévoles. Administrateur bénévole, Francis Herbert témoigne à quel point cette chaîne logistique

nécessite pour bien fonctionner une organisation sans faille. "Notre rôle ne s'arrête pas là. Nous menons de multiples actions. Dans les écoles par exemple, pour sensibiliser au gaspillage alimentaire. Nous avons aussi un atelier mobile pour aider les personnes en difficulté à faire des repas équilibrés".

La Banque alimentaire réalise toutes ces prouesses avec un budget annuel qui ne dépasse guère les 200 000 euros. Un chiffre à mettre en parallèle avec les quelque 30 000 Périgourdins qui ont bénéficié d'une aide alimentaire en 2018. René le Goff s'arrête sur cette réalité qui indique l'extrême précarité

de nombreuses personnes. Les évolutions sont très nettes. Les personnes aidées sont à 70% des femmes, issues de familles monoparentales. On observe également une hausse des retraités mais aussi des travailleurs dits pauvres. Et René Le Goff de dresser une perspective, un souhait : "si nous sommes bien implantés dans les villes, notre réseau de distribution est un peu faible en milieu rural, et nous manquons toujours de bénévoles." Pour aider la banque alimentaire de Dordogne, les personnes souhaitant s'investir à titre bénévole peuvent prendre contact au 05 53 03 41 91 ou par courriel à : ba240@banquealimentaire.org

UN ENGAGEMENT CONSTANT DU DÉPARTEMENT AUPRÈS DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Le Conseil Départemental soutient massivement l'activité des associations caritatives de Dordogne. Il s'agit là d'un choix de la majorité départementale qui a décidé de les aider à financer leurs actions quotidiennes auprès des plus démunis.

Depuis le début du mandat en 2015, plus de 300.000 euros d'aides diverses leur ont ainsi été attribuées par la collectivité, essentiellement en direction de quatre associations très actives en Dordogne : les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire et Maison 24, qui intervient à Périgueux. Il s'agit principalement d'aides au fonctionnement mais, ponctuellement, des subventions d'investissement sont également votées par les élus afin de permettre, par exemple, l'acquisition de véhicules ou bien d'équipements frigorifiques.



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE : L'EXPRESSION D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET JUSTE

L'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans, vivant à leur domicile ou en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), ont amené le gouvernement de Lionel Jospin à créer en 2002, une Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).



Il s'agit d'une mesure de solidarité, qui témoigne de l'intérêt que le Gouvernement d'alors portait à nos aînés et aux personnes dépendantes et qui répondait à une vision de la société fondée sur l'entraide intergénérationnelle, la justice sociale et le bien-vivre ensemble.

L'APA, QUÉ SACO ?

L'APA est une allocation gérée par le Département et versée aux personnes âgées dépendantes qui participe à financer :

- soit des interventions humaines, du portage de repas, de la téléassistance, de l'accueil de jour, de l'hébergement temporaire et du répit pour les aidants si vous demeurez à votre domicile ;
- soit les frais de séjour au titre du coût de la dépendance si la personne réside en EHPAD (l'APA est dans ce cas versée majoritairement à l'établissement).

Le financement de l'APA est assuré par le Département à hauteur de 55%. En Dordogne,

elle représente une part importante et en constante augmentation du budget d'aide sociale départementale.

L'APA, POUR QUI ?

L'APA s'adresse aux plus de 60 ans, en situation de perte d'autonomie. La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille AGGIR qui définit plusieurs degrés, de GIR 1 (perte d'autonomie la plus forte) à GIR 6 (perte d'autonomie la plus modérée). Seules les personnes relevant des GIR 1, 2, 3 ou 4 ont droit à l'attribution de l'APA. Le GIRAGE, terme barbare qui sert à évaluer la perte d'autonomie et les besoins, est attribué par les services instructeurs du Département après rencontre avec vous et évaluation par l'équipe médico-sociale. A l'issue, un plan d'aide fixant les conditions et le montant de l'APA vous est proposé.

L'APA, COMBIEN ?

L'APA à domicile est proportionnelle aux services auxquels vous faites appel, à laquelle est éventuellement soustrait, selon vos revenus,

un reste à charge, également appelé "participation financière" ou "ticket modérateur".

Le montant de l'APA à domicile ne peut pas dépasser un montant maximum, fixé nationalement.

L'APA, UNE ALLOCATION NON RÉCUPÉRABLE SUR SUCCESSION

Après le décès du bénéficiaire, aucune récupération ne sera demandée à vos héritiers, ni au légataire d'une donation ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

Où s'adresser pour une demande d'APA ?

- Direction de la Solidarité et de la Prévention 05 53 02 27 00
- Unités territoriales ou Centres médico-sociaux du Département
- Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale de votre domicile

12 740
bénéficiaires

Nombre de bénéficiaires de l'APA en Dordogne en décembre 2018.

74%
de femmes

Parmi les bénéficiaires de l'APA en établissement (72% à domicile).

85 ans
en moyenne

La majorité (59,5%) des bénéficiaires (établissement et domicile) ont plus de 85 ans.

60%

7 720 bénéficiaires vivent à domicile.

40%

5 020 bénéficiaires sont hébergés en établissement.

53,8
millions
d'euros

C'est le montant versé en 2018 au titre de l'APA en Dordogne, sur un total de 233,1 M€ de dépenses d'action sociale et médico-sociale.

127 €
par an
par hab

127 € par an et par habitant, c'est le coût de l'APA en Dordogne, contre 90 € au niveau national.



SUD-BERGERACOIS

Alliant bureaux et locaux à vocation sociale, culturelle et associative, ce nouvel espace répond à une véritable attente. À l'heure où le maintien des services publics en milieu rural est devenu un enjeu majeur pour nos campagnes, la Maison des Services d'Issigeac est un bel exemple de réussite.

Au cœur du bourg, c'est un véritable lieu de vie qui répond à des besoins en espace pour l'administration, les habitants et les associations. Il permet de regrouper et de mutualiser des services. Un premier bâtiment accueille les services publics (accueil de la communauté de communes avec la permanence du pôle scolaire, le SPANC, les services sociaux communaux et départementaux, le bureau pour les permanences de divers organismes, la bibliothèque-médiathèque, une salle de

réunion et d'activités pour les associations locales, les scolaires, les activités artistiques dont l'école de musique...). Le deuxième bâtiment quant à lui est une grande salle multi-activités de 240 m² avec hall d'accueil, sanitaires, rangement, office, loge, vestiaires...

Le montant total de la réalisation de cette structure s'est élevé à 2,247 millions d'euros, un investissement important financé en grande partie par la communauté de communes Portes-Sud-Périgord avec des subventions du Département à hauteur de 583 000 euros mais aussi de l'État et de la Région. Un coût significatif mais un projet essentiel aux yeux des conseillers départementaux Sylvie Chevallier et Henri Delage, ainsi qu'à ceux de la population qui reconnaissent tous le rôle primordial de ce lieu particulièrement agréable dans la redynamisation de la vie sociale de ce territoire.



RIBÉRAC

Quatre ans après sa création, Osons Bio fait déjà référence dans le Ribéracois et le Verteillacois. L'association qui a pour objectif de promouvoir et de favoriser l'introduction de produits issus de l'Agriculture biologique dans la restauration collective, notamment auprès des enfants, est en parfait accord avec la politique impulsée par le Département depuis 2015.

À ce jour, aucune disposition légale n'exige l'introduction de produits biologiques et locaux dans les repas proposés par la restauration collective. En Dordogne, ce choix résulte de la volonté politique de l'assemblée départementale. Comme le rappelle la conseillère départementale Nicole Gervaise, "Nous avons adopté une orientation visant à accentuer le recours à la production locale dans l'en-

semble de la restauration collective, c'est-à-dire au-delà des collèges." Autrement dit, comment faire pour que les 18 millions de repas servis par an dans les collectivités en Dordogne le soient avec davantage de produits locaux, bio ou non ? Ainsi à la rentrée, le Conseil départemental présentera le premier collège biolocal de France et il y a quelques semaines, Germinal Peiro et Didier Bazinet inauguraient *Manger Bio Périgord*, la plateforme de distribution de produits bio et locaux en Dordogne à destination de la restauration collective.

Le Département apporte son soutien à des initiatives comme celle portée par *Osons Bio*, qui a créé Festibio en 2015, la plus grande manifestation bio du Périgord avec pour objectif la sensibilisation et le soutien à l'agriculture biologique (conférences, animations pour les enfants et marché de producteurs... bio locaux !). Sa prochaine édition, le 29 juin 2019 à Verteillac, proposera des animations et spectacles gratuits.

ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC
ESPACE MÉMOIRE : UNE HISTOIRE
QUI SE CONJUGUE AU PRÉSENT

Rouffignac est un village martyr. Au printemps 1944, alors que les nazis commencent à sentir le vent de la défaite, la Dordogne, terre de résistance est soumise à un régime de terreur. Le 31 mars au matin, la sinistre division Brehmer investit Rouffignac.

Dans le secteur, les maquis sont nombreux, on y voit naître l'espoir de la libération. La population fait corps avec ses résistants. Rouffignac va le payer au prix fort : la commune est passée au lance-flamme. Les hommes sont rafés, les quatre gendarmes de la commune envoyés en camps de concentration, dont ils ne reviendront pas. Rouffignac devient un symbole de la Résistance et de la barbarie nazie. La cité martyre reçoit l'hommage du Général de Gaulle dès 1945 et est décorée de la Croix de Guerre avec palmes le 11 novembre 1948.

Chaque année, une cérémonie associant notamment la municipalité et l'ANACR consti-

tue l'un des moments forts de la mémoire qu'entretient la Dordogne avec son histoire. Peu à peu, à l'initiative des équipes municipales successives, germe l'idée d'un musée dédié à cette période. Une idée relayée par l'association Centre départemental de la Mémoire-Résistance et Déportation.

Aujourd'hui, l'Espace Mémoire de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac est devenu une réalité. Ouvert au public, il accueille une maquette de la commune avant la tragédie réalisée par Serge Peyrat, un habitant de la cité. Un film y retrace les événements avec des témoignages de l'époque. Lors de l'inauguration le 31 mars dernier, le président Germinal Peiro, accompagné du conseiller départemental Christian Teillac et de la vice-présidente à la culture Régine Anglard, a souligné la fierté du Département d'avoir aidé à cette réalisation qui s'inscrit dans un véritable réseau départemental de lieux de mémoire avec le Mémorial de Saint-Etienne-de-Puycorbier et celui de Durestal.





LALANDE

LE-BUISSON-DE-CADOUIN UNE SECONDE SALLE POUR LE CINÉMA DE PROXIMITÉ

Alors que l'industrie du cinéma s'interroge sur l'avenir de son modèle économique et regarde d'un œil inquiet les offres des mastodontes hollywoodiens qui poussent à consommer le cinéma seul chez soi, la commune du Buisson-de-Cadouin a décidé d'offrir une seconde salle de 60 places à son cinéma Lux-Louis-Delluc.

Fidèle à son principe de permettre un accès à la culture partout et pour tous, le Conseil départemental a participé à hauteur de 88 314 € à cette réalisation, fortement soutenue par les élus du canton, Marie-Lise Marsat et Serge Mérimou. Il faut dire que depuis sa création en 1998, ce cinéma incite à l'optimisme. Déjà équipé de la 3D, labellisé Art et Essai, projetant de nombreuses sorties nationales, première salle de France en 2004 pour les communes de moins de 5 000 habitants, meilleure fréquentation du réseau Ciné-Passion dont il est l'un des piliers en

Dordogne, le cinéma du Buisson frôle les 30 000 entrées et attire un public fidèle.

Avec cette seconde salle, le cinéma va pouvoir satisfaire aux exigences des diffuseurs et ainsi augmenter le nombre de séances proposées. Le cinéma programme ainsi des films populaires qui plaisent à un large public mais également des films labellisés Art et Essai, plébiscités par les cinéphiles. Avec cette programmation éclectique, le cinéma Louis Delluc est devenu bien plus qu'un lieu de diffusion : ouvert toute l'année, c'est aussi un lieu de rencontres, de partage, de sociabilité où toutes les générations se croisent. Une politique tarifaire adaptée permet au jeune public de fréquenter les salles et rappelle que les cinémas sont aussi des lieux d'éducation.

Jean-Luc Godard écrivait que la télévision fabrique de l'oubli tandis que le cinéma fabrique des souvenirs. Aujourd'hui plus que jamais, sortez, allez au cinéma et vivez des émotions que seules les salles obscures peuvent provoquer !



SAINT-ASTIER

SAINT-ASTIER LES ABORDS DE LA GARE SNCF ENTIÈREMENT REPENSÉS

Un contrat d'axe ferroviaire a été signé fin 2013 entre la Région Aquitaine, le Département de la Dordogne et plusieurs collectivités de la vallée de l'Isle pour favoriser l'usage du train entre Niversac et Mussidan. L'aménagement des abords des gares constitue un point essentiel.

Dans le cadre de ce contrat d'axe, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à augmenter d'ici 2020 le cadencement des trains, notamment pendant les heures de pointe. En contrepartie, les collectivités signataires s'engagent à améliorer les conditions d'accès aux gares et à développer des actions pour favoriser l'usage du train. La communauté de communes Isle-Vern-Salembre a ainsi aménagé les parkings et les abords des gares de Saint-Astier, Saint-Léon-sur-l'Isle et Neuvic.

Valoriser le quartier de la gare grâce à une opération vertueuse, qui mêle la redéfinition des espaces à une démarche de qualité environnementale grâce à la végétalisation du parking, voilà ce qui a prédominé dans le projet intercommunal de rénovation des abords des trois gares de la CCIVS. Un aménagement qui répond aux objectifs du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Pays de l'Isle en Périgord et bénéficie à ce titre d'une subvention de l'État. Le but est d'encourager l'usage des transports en commun et des transports propres afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La totalité du projet (soit trois gares) représente un investissement de 1 320 000 € HT, dont 726 000 € pour la gare de Saint-Astier. Sollicité dans le cadre du Contrat de Projets Territoriaux de la CCIVS, le Conseil départemental intervient à hauteur de 300 000 €, soit 25% du montant des travaux.



EXPRESSION DES GROUPE POLITIQUES

SOCIALISTES ET APPARENTÉS

PAS D'AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

Depuis 2015, nous nous sommes engagés pour bâtir un Département dynamique, moderne, innovant, qui ne se limite pas et ne se recroqueville pas sur ses seules compétences obligatoires.

Un Département qui investit, qui accompagne, qui associe les citoyens.

Un Département qui met en ordre une politique redistributive au service des citoyens en les accompagnant au quotidien, au service du développement économique et de l'excellence environnementale.

Nous répondons ainsi aux enjeux majeurs de notre territoire et nos réponses sont toutes animées du devoir de solidarité. Dans cette période difficile pour toutes les collectivités locales et face aux contraintes lourdes imposées par l'État, nous sommes un Conseil départemental qui résiste.

Aujourd'hui se rajoute à ces contraintes, l'expression, parfois violente, des doutes d'une partie de la population qui nous interroge et attend de nous des réponses concrètes à leurs difficultés. Face à ces divers paramètres, souvent contradictoires, les collectivités doivent trouver des solutions ! C'est un exercice compliqué, mais nous avons décidé de garder le cap dans notre gestion en élaborant un budget qui nous ressemble : prudent en recettes, économe en fonctionnement mais ambitieux en investissement.

Nous gardons ce cap cette année aussi, en confirmant un de nos engagements de 2019 : ne pas augmenter la fiscalité et donc le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Henri DELAGE

Président du groupe
Socialiste et Apparentés

Contact : 05 53 02 59 07
p.bel@dordogne.fr



PCF, FRONT DE GAUCHE ET RÉPUBLICAIN

LE PROJET DE LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE CONTRAIRE À LA CONCEPTION FRANÇAISE RÉPUBLICAINE

En échec sur sa réforme des institutions, Emmanuel Macron veut passer en force sur celle de la fonction publique.

Tout en niant la suppression du statut général des fonctionnaires, son projet le dénature gravement par un recrutement massif de contractuels, des plans de départs volontaires de fonctionnaires, des ruptures conventionnelles dans des conditions incertaines, la réduction des compétences des organismes de concertation et la rémunération dite "au mérite". De plus, les fonctionnaires seront touchés par les réformes à venir de l'assurance-chômage et des retraites.

Depuis sa naissance, le statut des fonctionnaires a subi de multiples attaques, soit frontales soit sous forme de certaines de mesures ponctuelles entraînant un véritable "mitage". La nouvelle offensive qui tend à l'alignement du public sur le privé est plus que dangereuse.

Ce projet tourne le dos à la conception française républicaine de la fonction publique et est contraire à la rationalité d'une action publique finalisée par l'intérêt général.

Ce projet démontre que pour le président, la primauté de l'intérêt général, l'affirmation du principe d'égalité, l'éthique d'une citoyenneté responsable sont des valeurs qui ne sont pas essentielles.

Les syndicats s'y opposent. Les associations d'élus font aujourd'hui front contre l'exécutif. De fortes réserves s'expriment au Parlement, dans la majorité présidentielle et jusqu'au sein du gouvernement.

C'est pourquoi notre groupe pense que ce projet doit être récusé.

Jacques AUZOU

Président du groupe PCF,
Front de Gauche et Républicain

Contact : 05 53 02 20 31
l.perea@dordogne.fr



LE RASSEMBLEMENT DE LA DORDOGNE

L'AVENIR DU DÉPARTEMENT

Les revendications exprimées par le mouvement social qui touche notre pays depuis plusieurs mois n'est pas sans conséquences pour nos territoires ruraux. La Dordogne n'y échappe pas.

Les maires, les premiers à être confrontés aux problématiques des territoires, peuvent être des interlocuteurs privilégiés mais l'État ne doit pas se soustraire à ses responsabilités.

L'exécutif départemental doit également se montrer vertueux. Après trois années où nous avons dénoncé les hausses fiscales, M. PEIRO semble nous avoir écouté en n'augmentant pas la Taxe sur le Foncier Bâti.

Pour notre part, il nous apparaît important de soutenir le projet d'ouverture d'une première année commune aux études de santé en Dordogne (PACES). Cette réflexion s'engage pleinement dans la lutte contre la désertification médicale mais aussi faciliter l'accès aux études supérieures dans des conditions plus favorables pour les jeunes périgourdins et leurs familles.

Il est urgent de s'engager dans une politique volontariste en favorisant l'accès à l'enseignement, à l'emploi, en accélérant le développement de nos infrastructures tel que le Très Haut Débit, outil indispensable à l'essor économique du département.

Certes il fait bon vivre en Périgord mais nous souhaitons aussi que des hommes et des femmes, des familles puissent s'y installer pour travailler, s'y épanouir et contribuer au développement économique de la Dordogne.

Thierry BOIDÉ

Président du groupe
Le Rassemblement de la Dordogne

Contact : 05 53 02 59 28
s.etournaud@dordogne.fr



LES RÉPUBLICAINS ET APPARENTÉS

En ce début d'année 2019, nous avons voté contre le Budget primitif du Département. Cela ne signifie pas que nous rejetons en bloc les actions départementales mais nous ne pouvons en aucun cas valider certains points.

- Depuis 2016, entreprises et particuliers ont subi une hausse de la fiscalité de 10,5 %. Cette augmentation affaiblit le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous et gèle l'initiative entrepreneuriale.

- La Dordogne est le département dont les taxes ont le plus augmenté en 2018. Nous sommes dans le top 10 des Départements ayant la taxe sur le foncier bâti la plus élevée de France ! Les bases d'imposition augmentant cette année (+2,2% contre +1,2% en 2018), une baisse des taux aurait été possible.

- Une économie attractive suppose la baisse de la dette et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Or, la dette s'élève au 31 décembre 2018 à 446,1 millions d'euros !

- Annoncée en début de mandat, la diminution du recours à l'emprunt devait permettre de trouver un juste équilibre pour la majorité. Certes, il baisse légèrement (-1,3%) mais cela ne se traduit pas encore par des effets sur le remboursement.

Impossible pour nous, élus de l'opposition, de valider dans ces conditions un tel Budget pour la Dordogne. Il est temps de rendre du pouvoir d'achat aux Périgourdins.

Dominique BOUSQUET

Président du groupe
Les Républicains et Apparentés

Contact : 06 07 82 83 54
f.marty@dordogne.fr



24 HEURES AVEC LES AGENTS EN CHARGE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Les enfants étrangers privés de la protection de leur famille — appelés Mineurs non accompagnés (MNA) — sont pris en charge par les services départementaux d'Aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence de cinq jours, durant lequel ils sont mis à l'abri et leur situation est évaluée. Ces enfants, issus de parcours migratoires difficiles seront accompagnés jusqu'à leur majorité, voire jusqu'à 21 ans.



UNE SOLIDARITÉ QUI S'EXERCE AUPRÈS DES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

En France, le Département est la collectivité qui met en œuvre la solidarité humaine. Il gère notamment la prévention et la prise en charge des situations de fragilité, le développement social et l'autonomie des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Avec 233,1 millions d'euros prévus sur le budget primitif 2019, il s'agit d'un engagement fort du Département de la Dordogne.

Parmi ces missions, la protection de l'enfance, la santé des plus jeunes, l'accompagnement des familles et des mineurs en situation de risque ou de danger mobilisent le Conseil départemental qui gère et finance la majeure partie des prestations.



SUIVI DES ENFANTS EN DIFFICULTÉ

Lieu de prévention et de prise en charge, le Centre d'action médico-sociale précoce a pour mission le dépistage, le traitement en cure ambulatoire et la rééducation des enfants de moins de 6 ans qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.



DES CONSEILS ET DES CONSULTATIONS POUR LES JEUNES ET LES FAMILLES

"J'ai eu un rapport non protégé..."

"Je rencontre des difficultés dans mon couple... Que faire ?"

Le Centre de planification et d'éducation familiale, géré et financé par le Département, est un lieu d'écoute, d'information, d'accompagnement, de prévention, mais aussi de soins. Une double dimension qui permet de bénéficier de prescriptions médicales et de consultations gratuites et confidentielles.



DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE AGRÉÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Les assistants maternels doivent obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental. Le Pôle PMI-Promotion de la Santé est chargé de l'agrément, du suivi et de l'accompagnement des assistants maternels.



UN SUIVI MÉDICAL POUR LES PLUS PETITS

Les professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) sont à la disposition des parents dans les centres médico-sociaux. Ils assurent le suivi médical des enfants de la naissance à 6 ans, principalement à travers des actions de prévention, de dépistage et des activités d'éveil. Chaque année, ce sont ainsi près de 6 000 enfants qui bénéficient d'un suivi pédiatrique par les services départementaux.

DES CONSULTATIONS VACCINALES GRATUITES

La vaccination est un outil de santé publique, qui permet une prévention collective et individuelle. Le Centre départemental de Vaccination, composé de professionnels spécialisés dans la vaccination — médecins et infirmières — propose des entretiens individuels d'information et de conseil, des consultations médicales gratuites en vue de la vaccination, la mise à jour des vaccinations inscrites au calendrier vaccinal et des conseils aux voyageurs.



UN FOYER COLLECTIF D'ACCUEIL D'URGENCE POUR LES MINEURS LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Le Village de l'Enfance a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par la justice au service de l'Aide sociale à l'Enfance. Le foyer est ouvert 24h/24, 365 jours par an, pour répondre aux besoins d'accueil d'urgence. Après une période d'observation, l'enfant est orienté vers une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer son avenir socio-professionnel.